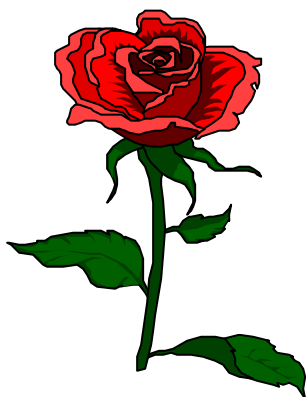


Vivere

SOUTIEN À LA FEMME ENCEINTE: UNE VOIE GAGANTE POUR TOUS



Vivere

15, rue Principale Nord
Montcerf-Lytton (Québec)
Canada J0W 1N0
Tél. : (819) 664-4909
Télec. : (819) 771-1764

Devant la grossesse non planifiée, la société peut offrir à la femme une palette d'options sous la grande enseigne du « choix ».

1. Soutien à la grossesse ;
2. Adoption ;
3. MARRAINAGE ;
4. Avortement.

Pour que la femme sente justement et réellement qu'elle peut effectivement bénéficier de n'importe quelle de ces options, il est important que celles-ci soient toutes explorées de façon concrète et approfondie.

SOUTIEN À LA GROSSESSE

On prendra soin ici de faire connaître à la femme toutes les ressources de soutien à la grossesse disponibles dans sa région, au moyen d'un guide ressources prévu à cet effet.

ADOPTION

Ici, il s'agit de neutraliser un ensemble de mythes qui se propagent depuis longtemps concernant l'adoption. Non, il n'y a pas de coûts. Oui, la femme peut choisir le couple adoptif parmi ceux qui lui seront présentés par le Centre jeunesse, et oui, la femme peut maintenir contact avec l'enfant si elle le désire, par des échanges de lettre et de photos et des visites mensuelles ou autres. Oui, les enfants se disent reconnaissants à leur mère de leur avoir donné la vie, et oui, les enfants sont aimés où ils sont car ils ont été très désirés par des couples stériles.

MARRAINAGE

Cette option a été pratiquée très souvent par les générations passées. On appelait ça, « être confié en élève ». Il s'agit de confier temporairement la charge de son enfant (financière ou autres) à une personne de son

entourage, tout en demeurant la mère de l'enfant. L'enfant a ainsi encore plus d'attention qu'autrement, puisque de nombreuses personnes s'occupent de lui. Et la mère peut le voir aussi souvent qu'elle le désire. La personne qui lui ouvre son foyer sait qu'elle n'est pas la mère et qu'un jour, peut-être même dans quelques années seulement, lorsqu'elle sera prête, la mère pourra le prendre à charge. Le foyer d'accueil peut même bénéficier d'une allocation.

AVORTEMENT

Cette option est souvent la seule qui soit véritablement présentée à la femme aux prises avec une grossesse non planifiée. Pour qu'il y ait consentement éclairé, il est important que la femme soit informée des risques liés à cette intervention, y compris la stérilité dans 2 à 5 % des cas.

Comment la société peut-elle sortir gagnante en soutenant ainsi la femme ?

- Cela permet de respecter la volonté de la femme qui, souvent, cherche à éviter l'avortement ;
- Cela peut donner une nouvelle relation des plus enrichissantes pour la femme ;
- À l'heure d'une dénatalité alarmante au Québec, cela peut :
 - donner un nouveau petit Québécois ;
 - préserver la fécondité future de la femme ;
- Cela peut rendre heureux un des milliers de couples stériles qui cherchent à adopter ;
- Cela peut diminuer les coûts liés à l'avortement.